



DEBARQUEMENTS : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Lors des débarquements à terre sur des plages, des îles ou des zones fragiles (criques), afin de respecter la faune et la flore, appliquez les règles suivantes :

■ **PREPAREZ VOTRE DEBARQUEMENT**

- Prenez connaissance des règles en vigueur sur les sites que vous souhaitez fréquenter.
- Contactez préalablement les autorités, mairies, capitaineries, ou gestionnaires d'espaces naturels.
- Si vous ramassez des coquillages et crustacés, ou des algues, informez-vous des réglementations locales : conditions, lieux, tailles, quantités, et en particulier des interdictions de ramassage des coquillages temporairement toxiques.
- Ne prélevez que ce qui vous paraît strictement nécessaire.

■ **COMPORTEMENT ENVERS LA FAUNE**

- Ne débarquez jamais sur des petits îlots, ou sur ceux qui abritent des colonies d'oiseaux ou de phoques, surtout en période de reproduction de mars à fin août.
- A la côte, n'approchez pas les aires de nidification.
- Pour limiter le dérangement, ne vous approchez pas à moins de 100 m des animaux. Pour des raisons sanitaires, ne leur donnez pas de nourriture.
- Ne débarquez pas d'animaux domestiques.

■ **COMPORTEMENT A TERRE**

- Suivant les situations, respectez les propriétés privées.
- En tout temps, évitez d'allumer des feux libres.
- Ne lavez rien directement dans le plan d'eau
- Ne laissez jamais rien sur les plages, îles, et criques.
- Contribuez à la propreté des lieux en ramassant les déchets trouvés sur place et en les remportant, selon vos capacités.
- Assurez-vous, en quittant le site, de ne laisser aucune trace de votre passage sur un espace fragile, notamment sur la végétation.
- Recherchez toujours la discrétion tant sonore que visuelle.